

Point : 6

Sujet : Décision de transmission du postulat du 13 février 2025 intitulé « Mise en zone 30 km/h du plateau d'Arruffens »

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,
Chères et Chers collègues,

Le postulat qui vous est soumis ne demande pas une révolution mais une adaptation à la réalité actuelle.

Comme on peut le voir sur la carte, les nouveaux quartiers, comme le Pré des Comtes, les Echervettes ou dans une moindre mesure les nouveaux immeubles aux Biolettes sont libre de voitures en surface, celles-ci étant reléguées dans des parkings souterrains.

Les quartiers précédent comme En Bouley, La Vignetta et la Maula sont eux en zone 30. En Bouley est en cul de sac pour éviter tout trafic de transit. La nouvelle Esplanade d'Arruffens est venue s'y ajouter. La Vignetta et la Maula bénéficient eux de la route de Bossens qui absorbe le trafic de transit, comme une route de contournement.

Le chemin du Brit et la rue des Comtes ont également des modérations de trafic, sans réduction officielle de la vitesse, certes, mais de fait il n'est pas possible d'y rouler à plus de 30km/h.

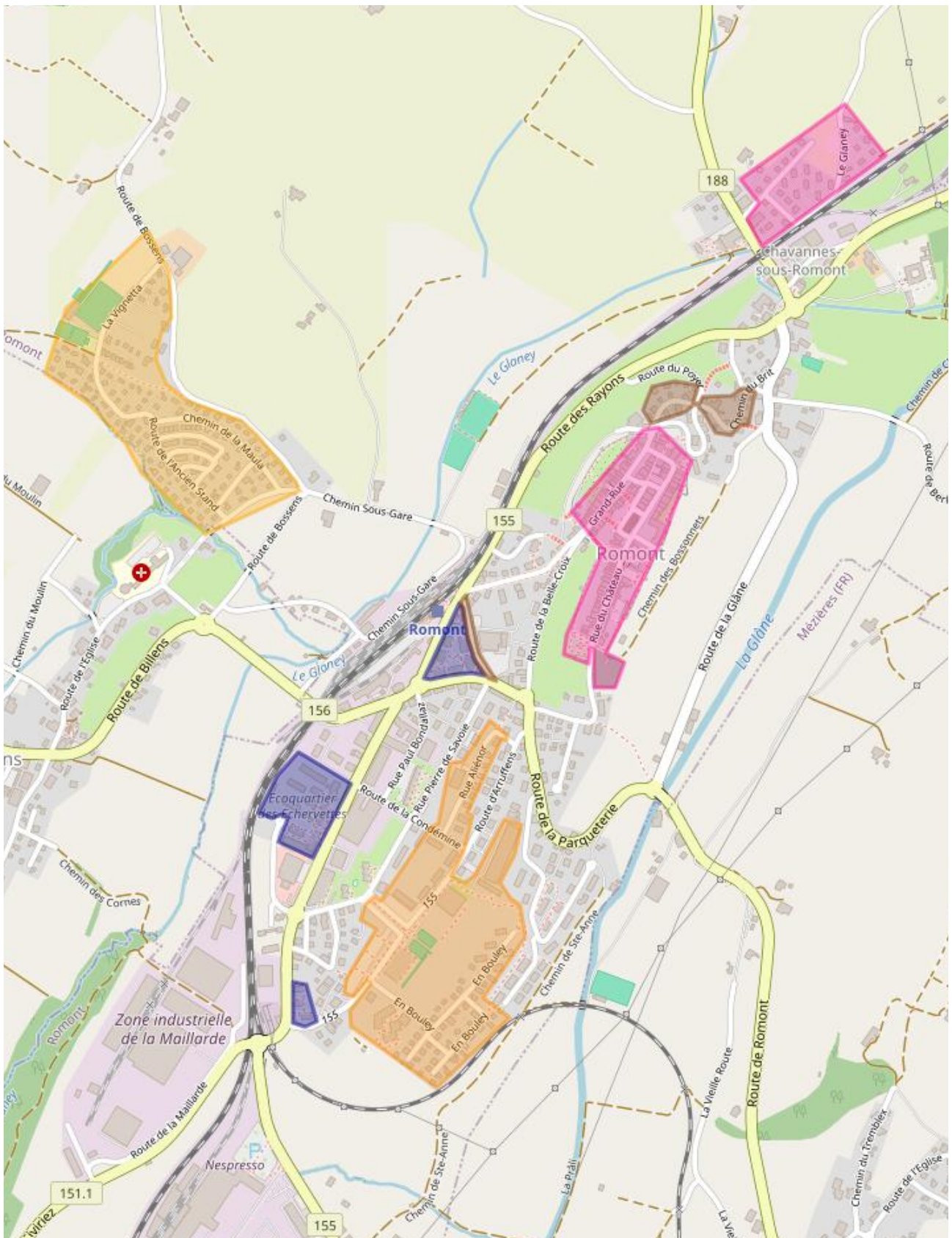
Si on y ajoute l'Intra-muros et le quartier du Glaney où des mises en zone 30 sont prévues, on se rend compte qu'une part significative de la ville bénéficie déjà de modérations de trafic.

Le postulat demande simplement l'ensemble des rues du quartier d'Arruffens soient mises en zone 30 pour éviter que le trafic de transit ne s'y infiltre au détriment de la sécurité et de la qualité de vie des résidents.

Merci pour votre attention

Luc A. Bardet, pour le groupe Les Vert-e-s

Etat actuel des modérations de trafic



Etat futur des modérations de trafic

